

REUNION DU MARDI 12 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un le 12 janvier à 14 heures 10 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Margaux DELETRE

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, me Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Stéphane DECAYEUX, M. Pascal DELNEF, Mme Blandine DENIS, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, M. Cédric MAISSE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : Mme Catherine BENEDINI, M. Bernard DAVERGNE M. Marc DEWAELE, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON, M. Laurent SOMON, Mme Nathalie TEMMERMANN,

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. SOMON pour Mme HIVER, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme QUIGNON pour M. DELNEF.

M. le Président suspend la séance afin que la société i.Périclès procède à un test du système de vote électronique qui sera utilisé au cours de cette séance publique.

(La séance suspendue, à 14 heures 12, est reprise à 14 heures 25)

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. SOMON pour Mme HIVER, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme QUIGNON pour M. DELNEF, M. JARDE pour Mme FONGUEUSE, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, Mme TEMMERMANN pour Mme DARRAS, Mme BENEDINI pour M. STOTER et M. DAVERGNE pour M. PIOT.

M. le Président précise à Mme WYBO que sa remarque de forme sur le procès-verbal du 11 janvier 2021 sera prise en considération.

Il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

21.1.1 - SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ACTUALISATION DU SCHÉMA CADRE 2017-2021 – Mme Séverine MORDACQ, rapporteure

Mme DENIS félicite les services départementaux pour la qualité de ce document et formule les remarques de son groupe sur ce rapport. Par ailleurs, elle se déclare dans l'attente de la réalisation du bilan carbone de la collectivité et fait observer que la pollution atmosphérique dans le département de la Somme se dégrade.

M. STOTER souligne la qualité de ce dixième rapport, plus lisible et plus moderne, intégrant des indicateurs de suivi devenant ainsi un véritable document de référence. Il insiste sur la nécessité de passer au crible l'ensemble des politiques départementales et se déclare particulièrement intéressé par les actions envisagées en faveur de la culture et de la lutte contre l'illectronisme.

Mme MAILLE-BARBARE apporte des précisions à Mme DENIS sur l'approvisionnement des cantines en circuits courts dans les établissements scolaires.

M. le Président précise qu'en ce domaine, la collectivité peut s'inspirer de l'expérience de la Région Hauts-de-France. Il ajoute, s'agissant des clauses d'insertion sociale dans les marchés, que les commissions 1 et 3 peuvent travailler de concert. Il déclare partager, par ailleurs, la nécessité de lutter contre l'illectronisme sur le territoire.

Mme DARRAS livre à nouveau son expérience professionnelle en faisant remarquer que faute de disposer de matériels informatiques certaines personnes ne peuvent bénéficier de l'apport des formations suivies.

L'Assemblée prend acte du rapport Situation de la collectivité en matière de développement durable et actualisation du schéma cadre 2017-2021.

21.1.3 - CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS 2021-2023 – M. José SUEUR, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER annonce que le groupe Somme à Gauche votera ce rapport.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

21.1.4 - PILOTAGE ET MOYENS (MISSION 1 ET 2) – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER souligne l'importance de ce rapport qui mobilise à lui seul près de 90 % des recettes de la collectivité, note que la baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux s'avère moindre que celle estimée lors du budget supplémentaire. S'agissant des ressources humaines, il note que 109 millions d'euros y sont consacrés et insiste fortement sur l'importance de la formation des agents qui constitue, selon lui, un véritable investissement pour l'avenir. Il se déclare satisfait des actions menées en faveur des personnes handicapées. Concernant le crédit de 1,5 millions d'euros consacrés à la communication, il déclare qu'il sera particulièrement vigilant à l'affectation de ces derniers à la bonne information des Samariens. Enfin, il insiste sur la nécessité de veiller aux bonnes conditions de travail des agents départementaux qui appliquent les politiques adoptées par l'Assemblée. Il annonce que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

En réponse aux interrogations de Mme MARCHAND, Mme HIVER lui rappelle que la collectivité œuvre de manière active en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et lui communique le taux d'emploi de ces personnes qui s'élève à 7,92 % soit bien supérieur à la norme imposée. Elle précise, en outre, à sa collègue que la formation « préparation à la retraite » est particulièrement suivie par les agents et que, par ailleurs, la situation des agents « proches aidants » fait l'objet d'un suivi par les services concernés.

Mme HIVER fait remarquer ensuite à M. STOTER que le présent rapport a été adapté en fonction du projet de loi de finances 2021 et déclare partager ses propos sur l'importance de la formation des agents.

Mme DAMIS-FRICOURT livre la position de son groupe sur ce rapport et se réjouit de la création de deux postes d'assistantes sociales en gendarmerie ou en commissariat afin de renforcer l'accompagnement des victimes de violences et particulièrement intra familiales. Regrettant les nombreuses suppressions de postes depuis 2015, elle annonce l'abstention du Pôle écologiste de la Somme sur ce rapport.

M. MAISSE estime que ce rapport traduit une idéologie néo-libérale en transformant des emplois pérennes en emplois précaires. Il considère comme dangereux de plaquer une logique managériale du secteur privé au Service public.

Suite aux interventions de ses collègues, M. le Président fournit des éléments sur les suppressions et créations de postes prévues au présent rapport.

Mme LEPRESLE convient que des créations de postes sont aujourd'hui proposées mais indique que beaucoup ont été supprimés depuis 2015.

Mme WYBO annonce l'abstention de son groupe sur ce rapport et précise à M. MAISSE que le rôle du cadre a aujourd'hui évolué, ce dernier ayant davantage des responsabilités sociales et d'accompagnement d'équipes.

M. DECAYEUX s'étonne des propos tenus par ses collègues de l'opposition et considère que la qualité du service rendu aux habitants ne se mesure pas à l'effectif de l'administration. Il ajoute ne pas partager cette philosophie et annonce qu'il votera ce rapport qu'il estime de qualité.

Mme HIVER rappelle à ses collègues que la collectivité est fort soucieuse de bien former ses agents et notamment ses encadrants. Elle précise, en outre, que la collectivité développe l'apprentissage au sein des services départementaux.

Citant l'exemple de l'externalisation des missions d'entretien et de plonge dans les collèges, M. CASIER estime qu'en tant qu'employeur la collectivité a une responsabilité et ne doit pas participer à la précarisation des carrières des personnels.

M. le Président précise qu'un point d'étape sera bien réalisé sur l'expérimentation de l'externalisation des missions d'entretien et de plonge dans les collèges.

Mme MARCHAND insiste sur la nécessité de revaloriser les rémunérations de toutes les catégories d'agents et ce, en fonction des missions exercées.

M. le Président souligne l'importance des contrats aidés qui permettent, selon lui, le retour à l'emploi de certaines personnes donnant ainsi du sens à leur existence.

Mme HIVER fait observer à ses collègues de l'opposition que l'expérimentation de l'externalisation des missions d'entretien et de plonge a notamment permis de confier à un ESAT ces tâches d'entretien dans le collège Béranger de Péronne, favorisant ainsi un autre regard des collégiens sur le handicap.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes Somme à Gauche, Communiste, Pôle écologiste de la Somme, Rassemblement national et Mme DUCROCQ s'abstenant, M. MAISSE votant contre.

21.1.5 - RESSOURCES HUMAINES - RÉVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER et Mme DENIS informent que leurs groupes respectifs voteront ce rapport.

M. le Président souligne la qualité du dialogue social dans cette administration, sur lequel veille Mme HIVER, vice-présidente en charge du personnel et Mme Mézière, Directrice générale adjointe Ressources humaines, juridiques et logistiques

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.1.6 - BUDGET ANNEXE - ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.1.7 - BATIMENTS (MISSIONS N° 02-03-08-10-12-15) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président informe qu'il ne prendra pas part au vote de ce rapport initié par son prédécesseur dans son volet relatif au site CAP HORNU et qu'il ne s'associera pas aux discussions à venir avec le maire de Saint Valery sur Somme. Il propose que celles-ci soient conduites par Mme HIVER, en sa qualité de 1^{ère} vice-président ainsi que M. LEC, s'il l'accepte en tant que représentant du Groupe le plus important de l'opposition.

M. STOTER note le caractère transversal de ce rapport volumineux et formule ses remarques sur le projet d'acquisition du site CAP HORNU, qui serait financé par la vente prévue du Centre administratif départemental (C.A.D.). Il annonce que le groupe Somme à gauche ne prendra pas part au vote.

M. BOHIN indique qu'il ne prendra pas part au vote de ce rapport.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. PIOT pour M. LEC

Mme DAMIS-FRICOURT souligne certains éléments positifs figurant au présent rapport comme la réalisation de travaux d'accessibilité de locaux aux personnes handicapées, souhaite connaître l'estimation réalisée par le service des domaines du centre administratif départemental et interroge M. le Président sur la destination du site CAP HORNU dont l'acquisition est envisagée.

Revenant sur ce dernier sujet, M. le Président évoque, à cette occasion, une expérience dont il a eu connaissance en Vendée, à Noirmoutier, favorisant l'inclusion de personnes handicapées dans le fonctionnement d'un établissement touristique et qui pourrait être dupliquée, justement, sur ce site samarien. A titre personnel, il déclare ne pas être persuadé que le maire d'hier comme celui d'aujourd'hui soit favorable à la vente du site CAP HORNU à n'importe quelles conditions.

Il rassure M. STOTER sur la chronologie des opérations ; la vente du CAD interviendra avant l'acquisition du site CAP HORNU.

Il rappelle que l'estimation du CAD par le service des domaines s'élève à 4,4 millions d'euros et que des discussions sont actuellement en cours, à l'exclusion de tous promoteurs immobiliers privés, avec la mairie d'Amiens et Amiens métropole, tous deux très intéressés par l'acquisition du CAD. Dans le cas où le bien resterait à destination d'une collectivité, il précise avoir récemment convenu avec Mme Fouré et M. Gest d'une nouvelle demande d'évaluation du service des domaines certes, au détriment de la collectivité mais par solidarité avec la mairie d'Amiens et Amiens métropole.

M. le Président expose l'historique du dossier CAP HORNU qui remonte à 1991. Il précise que ses prédécesseurs M. Pierre Dingremont, maire de Saint Valery sur Somme et M. Fernand Demilly, président du Conseil général ont signé un bail emphytéotique de 40 ans, des investissements considérables ont été faits par le Conseil général, la commune restant propriétaire du site. Il souligne que son prédécesseur a estimé qu'il y avait une certaine logique à cette acquisition en raison de ces considérations financières et patrimoniales.

Puis, il spécifie que de laisser le bail aller à son terme en 2031 permettrait à la commune de Saint Valery sur Somme de redevenir plein propriétaire. Il tient à rappeler que la commune a assumé une dette de 2,5 millions d'euros sans aucune compensation du Département.

M. le Président fait, par ailleurs, remarquer que plus la cession interviendra près du terme du bail en 2031, plus le prix d'acquisition risque d'augmenter compte tenu des caractéristiques du site.

Revenant sur ses précédents propos sur la destination du site CAP HORNU, il estime que favoriser l'inclusion de personnes handicapées dans son fonctionnement serait un beau projet dont le Département pourrait s'enorgueillir dès lors qu'il en serait propriétaire à l'instar de l'expérience vendéenne. Il s'excuse auprès de ses collègues de son long propos destiné à expliciter sa non participation au vote de ce rapport.

M. de JENLIS répond aux différents intervenants en précisant que le présent rapport a pour objectif de répondre aux besoins des agents et de leur apporter de meilleures conditions de travail. Il rassure ensuite ses collègues sur le respect des délais de l'aménagement du site Simone Veil.

M. le Président propose alors d'effectuer une visite de ce site le lundi 8 février, à 9 heures, préalablement à la tenue de la Commission permanente.

M. CASIER fait part de son sentiment quant au développement des systèmes de vidéo protection dans les collèges et s'agissant du site CAP HORNU, il s'étonne que la destination de ce dernier ne soit pas définie dans ce rapport.

M. le Président rappelle à ses collègues l'insistance de l'Etat à prévoir l'installation de la vidéo protection dans les établissements scolaires dans le contexte d'insécurité actuelle.

M. MAISSE livre son expérience, en tant que professeur au sein d'un collège, et note que les études montrent, selon lui, une inefficacité du système de vidéo surveillance pour un coût fort élevé. Il considère que seule la présence humaine permet d'assurer la sécurité des collégiens. Il attire, ensuite l'attention, sur la situation du collège d'Etouvie, vieillissant.

M. le Président rappelle à M. MAISSE l'existence d'un plan pluriannuel d'investissement dans les collèges, prévoyant notamment la rénovation du collège d'Etouvie, projet qui bénéficiera, en outre, de crédits ANRU.

Mme ESTEBAN fait part de sa satisfaction, ainsi que de celle du personnel et des parents d'élèves, suite à la venue au collège d'Etouvie de M. le Président accompagné de sa vice-présidente Mme MAILLE-BARBARE et qui a, à cette occasion, pris l'engagement de la réalisation d'une première tranche de travaux.

M. LEC intervient sur les aspects de sécurité au sein des établissements scolaires qui doivent être abordés, selon lui, en concertation avec les communes, le Conseil départemental et l'Etat. Il livre ensuite sa réflexion sur le projet d'acquisition du site CAP HORNU qui devrait être d'après lui, reporté après les élections départementales.

Après avoir évoqué certaines expériences menées dans le département, Mme DUCROCQ convient qu'il est tout à fait enrichissant de recourir à des personnes en situation de handicap pour le fonctionnement des établissements touristiques.

Suite aux différentes interventions, M. le Président rappelle à ses collègues que le présent rapport a pour objet de prévoir les crédits nécessaires à l'acquisition du site CAP HORNU et que la décision d'acquiescer sera délibérée en Commission permanente qui reçoit délégation à cet effet. Il précise à M. LEC que, compte tenu des délais, la décision interviendra vraisemblablement après les élections départementales.

Mme DAMIS-FRICOURT entend les préoccupations de l'Etat en matière de sécurité mais remarque néanmoins que la vidéo surveillance fait débat au sein de la communauté éducative et insiste sur l'importance de la présence humaine. Elle invite, par ailleurs, le Président à visiter le collège de Feuquières en très mauvais état, d'après elle.

M. le Président informe alors sa collègue qu'une visite de cet établissement peut être effectivement envisagée.

Mme MORDACQ et M. de JENLIS ne prennent pas part au vote de ce rapport.

M. le président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme WYBO pour M. GAFFEZ, M. VARLET pour Mme MORDACQ et Mme DELETRE pour M. HAUSSOULIER

Il propose M. BOHIN en qualité de secrétaire de séance, cette proposition est approuvée par l'Assemblée.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le Pôle écologiste de la Somme et M. MAISSE votant contre, le Rassemblement national s'abstenant, les groupes Somme à gauche, Communiste, MM. BEAUVARLET, BOHIN, de JENLIS, HAUSSOULIER et Mme MORDACQ ne prenant pas part au vote.

21.1.8 - SECURITE (MISSION 9) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.1.9 - EXECUTION DU PLAN DE RELANCE ET INFORMATION TRIMESTRIELLE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DES AIDES ATTRIBUÉES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE POST COVID-19 – M. José SUEUR, rapporteur

L'Assemblée prend acte du rapport Exécution du plan de relance et information trimestrielle de l'Assemblée délibérante des aides attribuées par le Président dans le cadre du plan de relance post COVID-19.

M. le Président annonce que la séance publique reprendra à 9 heures 30 le jeudi 14 janvier. Il remercie l'Assemblée et lève la séance.

(La séance est levée à 18 heures).

.....
LE PRESIDENT,

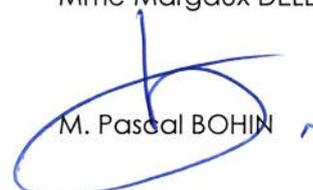


M. Stéphane HAUSSOULIER

LES SECRETAIRES,



Mme Margaux DELETRE



M. Pascal BOHIN